

# **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

De Juin à Juillet

Pour que notre ville soit belle, plus colorée et plus accueillante, la municipalité de La Ferté Gaucher propose un concours de fleurissement des habitations ouvert à tous les particuliers et les professionnels. Cette année, trois catégories ont été choisies pour départager les participants :

- Jardins & Jardinets
- Balcons, fenêtres, pied de mur, façade
- Une rue ou un quartier fleuri

Le jury, composé d'élus de la municipalité et de personnes qualifiées, sillonnera les rues en Juin ou Juillet. Il sera très attentif à l'harmonie de l'ensemble et au cadre général. Il appréciera la qualité de la palette végétale, les efforts en matière de développement durable, la propreté et de l'environnement immédiat. Des prix seront décernés.

## **1- Maisons fleuries :**

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il se veut un des facteurs d'amélioration de la qualité de vie de notre commune.

## **2- Participants :**

Peuvent participer au concours tous les Fertois.

## **3- Inscriptions :**

Sans inscription.

## **4- Visibilité :**

Les jardins, les jardinets, fenêtres, façades doivent être visibles de la rue.

## **5- Eléments d'appréciations :**

- 1- Cadre général d'ensemble
- 2- Qualité de la palette végétale
- 3- Propreté et environnement immédiat
- 4- Effort réalisé en matière de développement durable

## **6- Catégories :**

Ce concours comporte trois catégories

- A – Jardins & Jardinets.
- B – Balcons Fenêtres, Pied de murs, Façades.
- C – Une rue ou un quartier fleuri.

## **7 - Compositions du Jury :**

Composé d'élus de la municipalité et de personnes qualifiées, le jury élira pour chacune des catégories les trois plus belles réalisations.  
Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

## **8 - Droit :**

Le jury se réserve également le droit de photographier pour une exploitation éventuelle de ces clichés (presse, expositions...).

## **9 - Visite :**

Les visites seront effectuées par la commission selon la date du passage du jury des villes et villages fleuris.

## **10 – Prix :**

Les prix attribués seront les suivants

### A – Jardins & Jardinets :

- 1er prix de 100 €
- 2ème prix de 60 €
- 3ème prix de 30 €

### B – Balcons Fenêtres, Pieds de mur, Façades :

- 1er prix de 100 €
- 2ème prix de 60 €
- 3ème prix de 30 €

### C – Rue ou quartier fleuri :

- 1er prix de 150 €
- 2ème prix de 70 €

Les récompenses seront remises lors d'une cérémonie organisée par la municipalité aux personnes présentes.